

DÉTAIL DES MAINS COURANTES

1. 04/06/2025 - Main courante - appel La Grande-Motte incluant le compte rendu Verisure	p. 2-3
2. 09/06/2025 - Main courante - portail	p. 4
3. 06/09/2025 - Main courante - agression verbale et menaces	p. 5-6
4. 07/09/2025 - Main courante - appels successifs et intervention patrouille	p. 7
5. 25/12/2025 - Main courante - Massena/Massenat - 20 h 30	p. 8
6. Complément de déclaration - fichier fourni « 2026-12-25 »	p. 9-17

Conclusions BONNARD 2026
Pièce n°017 - Dossier des mains courantes

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2025/0255310

Déclaration effectuée le 04/06/2025 à 09h59

Rédacteur : KHECHANE ATIKA (0497751)

Service : GROUPE PLAINTES

MINISTERE INTERIEUR > DGPN > US REGROUPEMENT DES DZPN > DZPNSE > DIPN63 > CPN CLERMONT-FERRAND > SLPJ > DAJ > GP

Personnes Concernées :

Déclarant : M. Bonnard Michel Francois Gaston

Né(e) le : lundi 8 mars 1954 à AUBUSSON

Nationalité : FRANCAISE

Demeurant : 12 boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Profession : RETRAITE

Téléphones : 0680162055

Motif : Différends de voisinage

Adresse des faits dénoncés : 12 boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Date et heure des faits : entre le dimanche 1 février 2009 et le mercredi 4 juin 2025

Propos rapportés :

J'ai été contacté par vous-même, vendredi 30 mai dernier à 11h30, pour m'informer d'un appel de Mme Odile MASSENA qui se plaignait que sa mère Elisabeth MASSENA ne pouvait utiliser le passage. Je suis le voisin de cette dernière. Sur ma parcelle, se trouve une allée commune destinée au passage des réseaux desservant la parcelle de Mme MASSENA.

La famille MASSENA m'a reproché d'interdire le passage sur notre terrain. Ce terrain est entièrement aménagé pour y accéder sans problème, car le portail donnant sur le boulevard thermal est muni de télécommandes permettant son ouverture. Mme MASSENA possède quatre de ces télécommandes. Il peut arriver que ce portail ou ces télécommandes soient en panne auquel cas, Mme MASSENA possède les clefs permettant le déverrouillage manuel de ce portail. A noter que notre employée de maison est intervenue chez nous le vendredi 30 mai à 11h49 et est repartie ce même jour à 14h47 ainsi qu'en témoigne l'historique de notre système d'alarme. Elle a utilisée le portail pour lequel elle est également munie d'une télécommande sans difficultés.

Nous sommes rentrés à notre domicile le 31 mai à 18h39 (historique d'alarme) et n'avons rencontré aucune difficulté à faire fonctionner ce portail avec notre propre télécommande. S'il y a eu difficulté pour la famille MASSENA nous pensons qu'elle est liée à un défaut d'entretien (changement des piles?) de leur propres télécommmandes. Mme Odile MASSENA a utilisé dimanche 1er juin à plusieurs reprises ce passage sans rencontrer de difficultés.

Il convient de noter que cette allée commune est dotée d'un second portail situé en limite de notre parcelle et de celle de Mme MASSENA. Cette dernière possède les clefs d'ouverture qui lui ont été remise en main propre récemment et en a signé le reçu lors de cette réception.

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

**verisure****Rapport d'activation et de désactivation de votre système d'alarme****Période du:** 26/05/2025 au 02/06/2025**Adresse:** 12 BOULEVARD THERMAL, CLERMONT FERRAND**Numéro d'installation:** 674006

Support	Nom	Date	Évènement
	tele1	26/05/2025 15:09	Activation en mode total depuis la Télécommande
	tele1	26/05/2025 15:38	Désactivation depuis la Télécommande
		27/05/2025 16:10	Activation en mode total depuis le Lecteur de badge
	tele1	27/05/2025 16:52	Désactivation depuis la Télécommande
	tele1	28/05/2025 10:01	Activation en mode total depuis la Télécommande
		30/05/2025 11:49	Désactivation depuis le Lecteur de badge
		30/05/2025 14:47	Activation en mode total depuis le Lecteur de badge
	tele1	31/05/2025 18:39	Désactivation depuis la Télécommande

Entrée et
Sortie.
Employer de
Newson.

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il pourrait faire des données/sons/images/photos/vidéos qui lui sont transmis à sa demande. Conformément aux conditions générales, le système d'alarme objet du contrat de télésurveillance, et l'ensemble des services associés, ne doivent être utilisés qu'à des fins sécuritaires. Les violations au respect de la vie privée d'autrui sont réprimées pénalement.

VERISURE - société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - ANTONY (92160) - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics. ».

Rapport créé le : 02/06/2025 à 10:42

1 / 1

CIRCONSCRIPTION DE : CIRCONSCRIPTION DE LA
POLICE NATIONALE
CLERMONT-FERRAND
106 Avenue de la République
63000 CLERMONT FERRAND

Exporté le lundi 9 juin 2025 à 15:09
(Europe/Paris)

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2025/0263333

Déclaration effectuée le 09/06/2025 à 15h09

Rédacteur : REVERDY THOMAS (0198346)

Service : GROUPE 1

MINISTERE INTERIEUR > DGPN > US REGROUPEMENT DES DZPN > DZPNSE > DIPN63 > CPN CLERMONT-FERRAND > SLPJ > DAJ > GP > G1

Personnes Concernées :

Déclarant : M. Bonnard Michel

Né(e) le : lundi 8 mars 1954

Motif : Différends de voisinage

Adresse des faits dénoncés : 12 boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Date et heure des faits : le mardi 1 février 2005 à 10h00

Propos rapportés :

Constatons que se présente Monsieur BONNARD Michel qui nous déclare:

—SUR LES FAITS:—

—Suite à différend de voisinage que j'ai avec Madame MASSENA Elisabeth depuis 2005, concernant un droit de passage sur mon terrain.—

—Ce jour, nous avons reçu la visite de sa fille qui se plaint que sa mère ne puisse pas sortir de chez elle car la télécommande du portail est défaillante.—

—Je précise que madame MASSENA dispose de toutes les clés de déverrouillage des deux portails dans le cas ou les portails dysfonctionnent.—

—Moi et ma femme avons été agressés verbalement par son supposé compagnon de la fille qui nous a menacé de nous faire sauter notre propre portail.—

—Devant la virulence des propos et le ton de la personne, nous pouvons craindre une suite défavorable voire que cette agressivité ne devienne physique.—

Main courante établie à toutes fins utiles

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2025/0414561

Déclaration effectuée le 07/09/2025 à 11h10

Rédacteur : LOPEZ SEBASTIEN (0115591)

Service : GROUPE 2

MINISTERE INTERIEUR > DGPN > US REGROUPEMENT DES DZPN > DZPNSE > DIPN63 > CPN CLERMONT-FERRAND > SLPJ > DAJ > GP > G2

Personnes Concernées :

Déclarant : M. Bonnard Michel

Né(e) le : lundi 8 mars 1954 à aubusson

Nationalité : française

Demeurant : 12 boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Profession : retraité

Téléphones : 0680162055

Motif : Différends de voisinage

Adresse des faits dénoncés : 12 boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Date et heure des faits : le vendredi 5 septembre 2025 à 09h30

Propos rapportés :

Nous sommes régulièrement appelé par les services de police locaux à la demande de notre voisine Mme MASSENA elisabeth, qui se plains de ne pouvoir sortir de chez elle afin d'accéder à la voie publique. Elle dispose d'un droit de passage sur notre terrain, clôturer par un portail qui s'ouvre à l'aide de télécommande mis à sa disposition.

Je précise également que MME MASSENA à une clef du portail afin de l'ouvrir manuellement.

La carte électronique de se portail a été endommagé par les orages et remplacer, ce qui oblige à faire une reprogrammation.

notre voisine si refuse malgré plusieurs relance et appel régulièrement les services de police qui ne sont pas compétent pour un lieux privé.

Cette dernière dispose en outre d'un passage piéton lui permettant d'accéder à la rue des Pres hauts à Clermont ferrand (63) à pâtir de son domicile.

Cette semaine, trois appels ont été adressé aux services locaux de police qui ont donné lieux à une intervention à notre domicile le 05/09/2025 dans la matinée ainsi qu'a trois appels téléphonique de la police municipal aux environs de 19H00 alors que nous étions absent de notre domicile.

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

CIRCONSCRIPTION DE : CIRCONSCRIPTION DE LA
POLICE NATIONALE
CLERMONT-FERRAND
106 Avenue de la République
63000 CLERMONT FERRAND

Exporté le samedi 27 décembre 2025 à 15:52
(Europe/Paris)

place N° 49 Quatre

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2025/0597321

Déclaration effectuée le 27/12/2025 à 15h51 (Europe/Paris)

Rédacteur : BADON DOMINIQUE (0440881)

Service : COMMISSARIAT DE SECTEUR GERZAT

MINISTERE INTERIEUR > DGPN > US REGROUPEMENT DES DZPN > DZPNSE > DIPN63 > CPN CLERMONT-FERRAND > SLPJ > DAJ > GAJS > GER

Personnes Concernées :

Déclarant : M. Bonnard Michel

Né(e) le : lundi 8 mars 1954 à aubusson

Nationalité : française

Demeurant : boulevard Thermal 63100 Clermont-Ferrand

Profession : retraité

Téléphones : 0680162055

Motif : Différends de voisinage

Adresse des faits dénoncés : inconnue, maison individuelle

Date et heure des faits : le dimanche 1 juillet 2007 (Europe/Paris)

Propos rapportés :

Je me présente à votre service afin de signaler un problème de voisinage récurrent avec ma voisine Mme MASSENAT Elisabeth. Dernièrement, le 25 Décembre 2025 à 20H30, sa fille est venu nous harceler en sonnant de manière intempestive afin de se faire ouvrir le portail de notre propriété. En effet, nous avons un litige relatif au droit de passage de cette dame dans notre propriété qui est actuellement en procédure. Un changement des télécommandes permettant l'ouverture du portail a eu lieu le 10 décembre 2025, et il lui en a été remis deux qui fonctionnaient parfaitement en présence du conciliateur de justice. Ce jour là, le 25/12/2025, elle a donc sonné indiquant que la télécommande ne fonctionnait plus. Puis, quelques minutes après cet incident, elle a utilisé sa télécommande qui fonctionnait très bien.

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☐ Madame

☒ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : Pior

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : ARMAND CLAUDE MARIE

Vos date et lieu de naissance : 11/10/1918

à Beaune (21)

Votre profession : INGÉNIEUR AVANT-VENTE

Votre adresse : 5 RUE DES GIRARDINS

Complément d'adresse : _____

Code postal 21220 Commune : SAINT-CLAUDE

Pays : FRANCE

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : D. de M. ROCHARD 50501 BEAUNE-PARCELS

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

EST PUNI D'UN AN D'EMPRISONNEMENT ET DE 15000 EUROS D'AMENDE
LE FAIT D'ETABLIR UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT FAISANT ETAT
DE FAITS MATERIELLEMENT INEXACTS.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'étais présent le 25 décembre 2015 chez M. et M^{me} Berrand dans leur maison située au 12 Boulevard Thermal à Clermont-Ferrand. J'y passais les fêtes de Noël avec leur fille Charlotte (ma compagne) et nos deux enfants de 10 et 7 ans.

Aux environs de 20h15, ce père seul, la mère à Robert. M. Michel Berrand est allé répondre à l'interphone. Il s'agissait d'une personne souhaitant accéder à la maison voisine du 12 bis Boulevard Thermal. Cette personne demandait qu'on lui ouvre le portail car son "Bip ne marche pas".

J'ai pu comprendre que M. et M^{me} Berrand ont fourni des télécommandes à leurs voisins du 12 bis de façon à ce qu'ils puissent ouvrir le portail pour accéder à leur maison. Si une télécommande ne marche pas, les voisins peuvent également débloquer le portail manuellement.

Les voisins ayant une totale autonomie pour accéder chez eux, M. Berrand a demandé à la personne ayant sonné de se débrouiller. A la suite de quoi la personne a sonné à nouveau, plusieurs fois, de façon répétitive, variant les sons pour débloquer volontairement.

J'ai trouvé cette pratique particulièrement gênante car tout de Noël et à une heure assez tardive.

La personne a fini par ouvrir le portail. Il n'était donc en rien nécessaire d'en débloquer l'ouverture.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : ANNA PIER
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : CLERMONT-FERRAND Le 12/11/2021

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Par la présente, je soussignée Mme Ch. Bonnard, atteste que le jeudi 25 décembre vers 20h20, qu'une personne se présentant comme la fille de Mme Massena, demeurant au 12 bis bd Thermal, a sonné de manière intempestive, plus d'une dizaine de fois en continu, avant que mon père débranche la sonnette.

Le prétexte évoqué était le non fonctionnement de sa télécommande de portail qui a finalement très bien fonctionné lui permettant de monter et de redescendre sans difficulté du domicile de sa mère.

L'agressivité verbale et "opérationnelle" vis la sonnette dont elle a fait preuve a choqué mes deux enfants de 7 et 10 ans, qui étaient avec nous en train de se préparer pour aller se coucher.

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☒ Madame

☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : Bonnaud

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : Charlotte, Françoise

Vos date et lieu de naissance : 26/01/1980

à Clemon-Feuand

Votre profession : Préceptrice médicale

Votre adresse : 5 rue des Girondins

Complément d'adresse : _____

Code postal 19220 Commune : Saint-Cloud

Pays : France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : Enfant

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

" Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts "

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : Bonnaud Charlotte
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Cherbourg-Fevand Le 12/12/25

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

